

VILLE DE BEAUNE
S/C ENGIE COFFELY
15 RUE MARGUERITE YOURCENAR
IMMEUBLE VENETIE
BP 47995
21079 DIJON CEDEX

→ VOS INFORMATIONS CLIENT :

N° client : 752382
VILLE DE BEAUNE
S/C ENGIE COFFELY
15 RUE MARGUERITE YOURCENAR
IMMEUBLE VENETIE
BP 47995
21079 DIJON CEDEX
Nb total de contrats : 1
Nb total de PCE : 1
Somme des quantités contractuelles :
502824 KWh
Marché SIEEEN 2015-9 LOT 2
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE NC

Détails au verso 

Période de facturation du 01/09/2017 au 27/09/2017 :

3 311 KWh

calculée sur la base d'un index réel

MONTANT TTC 641,10 €

à régler avant le : 04/11/2017

Total Hors T.V.A.	593,35 €
Total T.V.A.	47,75 €

Net à Payer TTC 641,10 €

→ VOS INTERLOCUTEURS DÉDIÉS :

Votre gestionnaire : SEBASTIEN NICOLLE
☎ : +33 (0)5 56 79 40 39
du lundi au vendredi : 8h15-17h30

Fax : +33 (0)
@ : snicolle@gazdebordeaux.fr

Votre commercial : JEREMY BERGOIGNAN
☎ : +33 (0)5 56 79 41 77
du lundi au vendredi : 8h15-17h30

@ : jbergoignan@gazdebordeaux.fr

→ Nom du GRD : GrDF

→ Sécurité gaz (GRD) 24h/24 - 7j/7

☎ : +33 0 800 47 33 33

🔗 Avec l'outil Extranet Pro gratuit accessible 24h/24 - 7j/7 vous pouvez dès l'émission de votre facture, la consulter et télécharger un duplicata à tout moment. www.gazdebordeaux.fr



Un paiement anticipé ne donne lieu à aucun escompte

En application de l'article L 441-6 du Code de commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé à 40€ par l'article D 441-5 du même code.

Date prévisionnelle de prochaine facture : 05/11/2017

Détail pages suivantes 

Gaz de Bordeaux proche de vous

→ des interlocuteurs à votre Écoute :

Gaz de bordeaux vous accompagne tout au long de votre contrat de fourniture de gaz naturel et met à votre disposition l'ensemble des coordonnées de vos interlocuteurs (en haut à gauche). Pour toute question, n'hésitez pas à les contacter.

→ des informations complètes et détaillées :

Vous trouverez ici un espace d'informations complet et détaillé de vos consommations, facturation et données techniques relatives à votre contrat.

→ pour régler vos factures nous vous offrons plusieurs modes de paiement :

Prélèvement automatique : contactez votre gestionnaire dédié pour mettre en place ce service gratuit.

Paiement par virement : au profit du compte CIC SB IBAN FR76 1005 7190 1200 0414 4020 366/ code BIC : CMCIFRPP, en indiquant impérativement le N° de la facture concernée dans la zone « correspondance » de votre virement.

Par TIP : datez et signez le TIP dans le cadre prévu à cet effet. Si votre N°compte n'est pas imprimé, s'il est erroné ou si vous avez changé de compte, joignez un relevé d'identité bancaire ou de caisse d'épargne. Détachez le TIP et transmettez le à GAZ DE BORDEAUX-TSA 30122 - 41974 BLOIS CEDEX 9 en utilisant l'enveloppe ci-jointe après l'avoir affranchie. Ne joignez pas de chèque ni de correspondance.

Période de facturation du 01/09/2017 au 27/09/2017 : 3 311 KWh

→ VOS INFORMATIONS CONTRACTUELLES :

N° client / N° Point de livraison / N° Contrat
752382 / G1003975 / 1009420

Date début de fourniture : 01/09/2017
Date début contrat : 01/01/2016

Echéance contrat : 31/12/2017
Rythme de facturation : Mensuel

Tarif : PXDP Offre distrib personnalisée
Profil du distributeur : P19
• Date d'effet : 01/09/2017
QAC : 502824 kWh
CAP : 502824 kWh
CAR : 438626 kWh
• Date d'effet : 01/09/2017

→ LIEU DE CONSOMMATION :

SERRES MUNICIPALES
RUE ANDRE MARIE AMPERE
21000 BEAUNE

→ VOS DONNEES TECHNIQUES :

N° compteur	Type d'index	Débit en m³/h	Ancien index		Nouvel index		Volume brut en m³	Correcteur Pression Température Altitude	Pouvoir calorifique supérieur	Consommation en kWh
			Date	Valeur brute en m³	Date	Valeur brute en m³				
109002066	RELEVÉ GRD	9990	01/09/2017	111702	27/09/2017	111943	241	1,19900	11,45700	3311

Explications en annexe

→ VOS INFORMATIONS TECHNIQUES DE PRIX :

Formule de prix : Prix Bloqué
Type de réseau : DISTRIBUTION
Nom du réseau : GrDF
Station météo : DIJON-LONGVIC
Zone : SUD
Niveau de tarification régionale : 5

Tarif d'acheminement : T3
Date d'effet tarif d'acheminement : 01/09/2017
Capacité journalière : 7936 kWh/jour
Date d'effet de la CJA : 01/09/2017

Valeur du coefficient A : 1,036
Valeur du coefficient B : 3,603
Coefficient Zi : 0,017463388
Date d'effet du coefficient Zi : 01/09/2017

En cas d'absence ou de modification des coordonnées bancaires, joindre un RIB

TIP à retourner Signé à

Gaz de Bordeaux
TSA 30122
41974 BLOIS

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Gaz de Bordeaux à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Gaz de Bordeaux. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

Date et lieu

Signature

VILLE DE BEAUNE
S/C ENGIE COFFELY
15 RUE MARGUERITE YOURCENAR
IMMEUBLE VENETIE
BP 47995
21079 DIJON CEDEX

RUM : TIP000448900752382096018125194400
IBAN : [JOIGNEZ UN RIB]
ICS : FR 08 ZZZ 000448

GAZ DE BORDEAUX
TSA 30122
41974 BLOIS CEDEX 9

TIPSEPA
Montant 641,10 €

044878563438

000448000395 52900752382096018125194400907105

6411

Période de facturation du 01/09/2017 au 27/09/2017 : 3 311 KWh

→ VOS INFORMATIONS CONTRACTUELLES :

N° client / N° Point de livraison / N° Contrat
752382 / G1003975 / 1009420

Date début de fourniture : 01/09/2017
Date début contrat : 01/01/2016

Echéance contrat : 31/12/2017
Rythme de facturation : Mensuel

Tarif : PXDP Offre distrib personnalisée
Profil du distributeur : P19
• Date d'effet : 01/09/2017
QAC : 502824 kWh
CAP : 502824 kWh
CAR : 438626 kWh
• Date d'effet : 01/09/2017

→ LIEU DE CONSOMMATION :

SERRES MUNICIPALES
RUE ANDRE MARIE AMPERE
21000 BEAUNE

1 Abonnement au gaz naturel					118,53 €	6,52 €	125,05 €	
Périodes concernées	Nb jours	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Abonnement du 01/09/17 au 27/09/17	27	0,9	Mois	131,7	118,53	5,50	6,52	125,05

2 Acheminement Transport/Distribution (ATRT/ATRD)					375,33 €	23,38 €	398,71 €	
Périodes concernées	Nb jours	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Acheminement ATRT du 01/09/17 au 27/09/17		7 142	KWh	0,042049	300,31	5,50	16,52	316,83
Terme fixe ATRD du 01/09/17 au 27/09/17		0,9	Mois	62,39	56,15	5,50	3,09	59,24
Terme variable ATRD du 01/09/17 au 27/09/17		3 311	KWh	0,0057	18,87	20,00	3,77	22,64

3 Consommations					65,96 €	13,19 €	79,15 €	
Périodes concernées	Nb jours	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Consommation du 01/09/17 au 27/09/17	27	3 311	KWh	0,01992	65,96	20,00	13,19	79,15

4 Taxes et Contributions					33,53 €	4,66 €	38,19 €	
Périodes concernées	Nb jours	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
TICGN du 01/09/17 au 27/09/17		3 311	KWh	0,00588	19,47	20,00	3,89	23,36
CTA Transport du 01/09/17 au 27/09/17		0,9015	Mois	2,64	2,38	5,50	0,13	2,51
CTA Distribution du 01/09/17 au 27/09/17		56,1538	KWh	0,208	11,68	5,50	0,64	12,32

5 Prestations et Services associés					0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Périodes concernées	Nb jours	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
Extranet Pro					gratuit			gratuit
Bilan annuel de consommation					gratuit			gratuit

Explications en annexe

TOTAL HTVA	Abonnement et consommations 184,49 €	Acheminement Transport/Distribution 375,33 €	Prestations et Services associés 0,00 €	Taxes et Contributions 33,53 €	Total HTVA : 593,35 €
-------------------	---	---	--	-----------------------------------	------------------------------

PART TVA	Montant TVA 20 % 20,85 €	Montant TVA 5.5 % 26,90 €	Total TVA : 47,75 €
-----------------	-----------------------------	------------------------------	----------------------------

Total TTC : 641,10 €

Pour information : votre solde avant facturation est de : 0,00 €

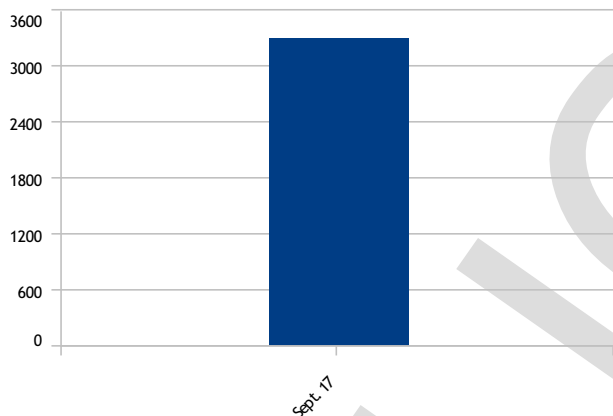
➔ VOS INFORMATIONS CLIENT :

N° client : 752382
 Nb total de contrats : 1
 Nb total de PCE : 1
 Somme des quantités contractuelles : 502824 KWh
 Marché SIEEEN 2015-9 LOT 2
 TVA INTRACOMMUNAUTAIRE NC

VILLE DE BEAUNE
 S/C ENGIE COFFELY
 15 RUE MARGUERITE YOURCENAR
 IMMEUBLE VENETIE
 BP 47995
 21079 DIJON CEDEX

Votre historique de consommation sur 12 mois glissants

Période de facturation												Sept. 2017	TOTAL CUMULE
Consommation (kWh)												3311	3311
Type de relève												normale	Soit 0,66% de la quantité annuelle contractuelle



Année glissante du au 01/09/2017 au 27/09/2017

Consommation cumulée en kWh
 0 kWh (0,00%) / 3311 kWh

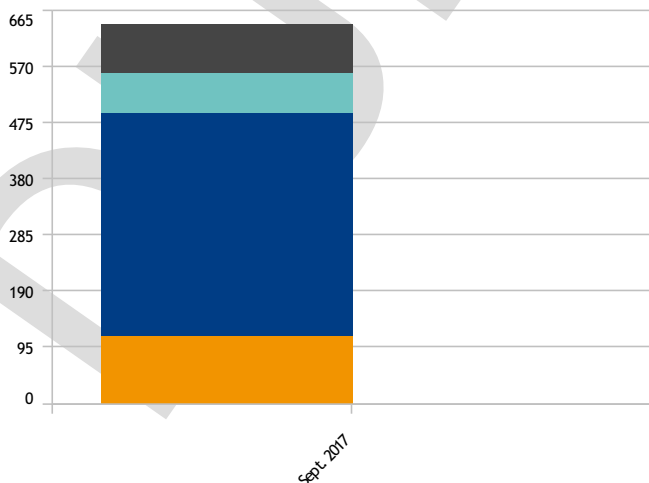
Climatologie année glissante (DJU* DIJON-LONGVIC : base 16,5°)
 0,00 DJU (0,00%) / 21,70 DJU

*DJU : Degré jour unifié

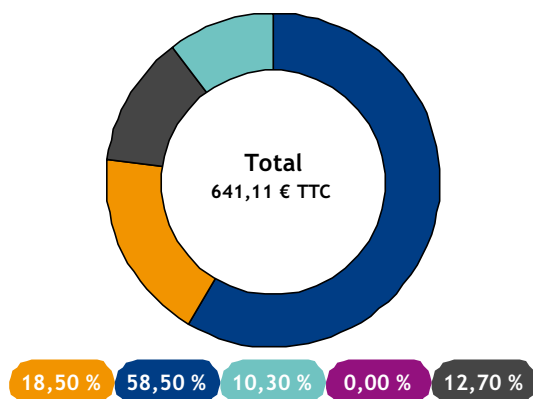
Explications en annexe

Votre historique de facturation sur 12 mois glissants

Périodes de facturation												Sept. 2017	TOTAL CUMULE
Montant factures TTC												641,11	641,11



Répartition en % de vos dépenses énergie sur 12 mois glissants



ABONNEMENT ACHÈMÈNEMENT T & D CONSOMMATION PRESTATIONS & SERVICES ASSOCIÉS TAXES, CONTRIBUTIONS & TVA

Annexe : Détails de la facturation

1 « Coût de l'abonnement »

Prorata temporis : En cas d'évolution de prix prenant effet entre deux facturations, la facture comprend simultanément des consommations et/ou abonnements payables aux anciens et aux nouveaux prix. Il est alors effectué une répartition proportionnelle des consommations et/ou abonnements en fonction du nombre de jours de chaque période tarifaire et des coefficients mensuels de pondération climatique. Ces coefficients peuvent également être consultés sur le site internet du fournisseur www.gazdebordeaux.fr. En cas de modification, les nouveaux coefficients et leur date d'effet seront communiqués au client avant application.

Coefficients mensuels de pondération climatique : Les coefficients mensuels de pondération climatique (ou coefficients climatiques) sont utilisés pour calculer la répartition des consommations facturées avant et après un changement de prix. Ils permettent de prendre en compte l'impact de la climatologie pour chaque période tarifaire. Ils tiennent compte d'une consommation d'énergie plus élevée les mois d'hiver. La proportion de kWh consommée avant et après le changement de prix est pondérée par ces coefficients.

Coefficient de conversion : C'est le coefficient qui permet de convertir les m³ mesurés par votre compteur en kilowatt-heures facturés. Il figure au verso de votre facture, dans la colonne « Coeff. de conversion », sous forme décimale (par exemple 515 m³ X 11,48773 = 5916 kWh).

DS : Un arrêté du ministre chargé de l'énergie établit les différents profils de consommation et définit les droits unitaires de stockage correspondants. Le droit de stockage correspondant à un client raccordé à un réseau public de distribution résulte du produit de sa consommation annuelle de référence, telle qu'indiquée par le gestionnaire du réseau auquel il est raccordé, par le droit unitaire correspondant à son profil de consommation. Pour chaque client raccordé à un réseau de transport, les droits de stockage sont calculés à partir de son historique de consommation. Un arrêté du ministre chargé de l'énergie précise la méthodologie de calcul. Le droit d'accès aux capacités de stockage d'un fournisseur est égal, pour chacune des zones d'équilibrage déterminées dans l'arrêté prévu à l'article 2 du décret n° 2005-607 du 29 mai 2005 relatif à la définition des zones d'équilibrage des réseaux de transport de gaz naturel, à la somme des droits de stockage des clients que ce fournisseur alimente et qui sont situés dans cette zone.

2 « Coût d'acheminement »

Les coûts liés à l'acheminement sont composés de termes fixes et de termes variables liés au volume de consommation.

ATRT : Son montant varie annuellement le 1er avril conformément à l'évolution de la part fixe des tarifs publics de transport de gaz naturel, appliqués par les GRT, fixés par les pouvoirs publics par arrêté, selon les dispositions de l'article L 452-2 du Code de l'énergie, et qui peuvent être consultés sur le site internet de la Commission de Régulation de l'Énergie (www.cre.fr). Le montant du terme fixe transport prend en compte la consommation annuelle de référence (CAR), le profil de consommation normalisé attribués par le GRD à un PCE donné et la position géographique (code INSEE). La formule de calcul de l'ATRT est disponible dans votre Extranet Pro sur le site (www.gazdebordeaux.fr).

ATRD : Son montant varie annuellement le 1er juillet conformément à l'évolution de la part fixe des tarifs publics de distribution de gaz naturel, appliqués par les GRD, fixés par les pouvoirs publics par arrêté, selon les dispositions de l'article L 452-2 du Code de l'énergie, et qui peuvent être consultés sur le site internet de la Commission de Régulation de l'Énergie (www.cre.fr).

CJA : la capacité journalière annualisée est calculée à partir de la CAR et du profil du point de livraison.

3 « Coût consommations »

Il s'agit du montant dû au titre de la fourniture de gaz naturel sur la période et de l'accès et l'utilisation du Réseau public de distribution de gaz.

4 « Prestations et services associés »

Location compteur : Les prestations associées à la livraison de gaz assurées par le GRD sont répertoriées dans le catalogue des prestations du GRD, communiqué au client sur simple demande de sa part et consultable sur le site internet du GRD identifié dans les conditions standard de livraison ou dans le contrat de livraison direct (prestations facturées par le GRD au fournisseur en plus de l'acheminement du gaz, dont le fournisseur répercute le coût au client sans majoration). Il en est notamment ainsi en ce qui concerne la location du compteur ou le poste de livraison.

Extranet Pro : Gaz de Bordeaux met automatiquement et gratuitement à la disposition de ses clients un outil de gestion disponible 24h/24, 7j/7 et entièrement sécurisé. Il permet le pilotage des consommations des sites mono ou multi-PCE.

Bilan annuel de consommation : Dans le cadre de son suivi commercial et en complément des outils internet, GazdeBordeaux, via les interlocuteurs dédiés, propose à ses clients un bilan annuel gratuit, permettant d'analyser ensemble les consommations réalisées, les consommations annuelles prévisionnelles du contrat, ainsi que l'analyse financière de l'année passée. Ce bilan annuel pourra être présenté sur site ou lors d'une réunion téléphonique.

5 « Taxes et Contributions »

CTA : La contribution Tarifaire d'Acheminement est une contribution tarifaire sur les prestations de transport et de distribution d'électricité et de gaz naturel. La CTA correspond à un prélèvement représentant un pourcentage de la part fixe (abonnement) du tarif d'acheminement de l'énergie et s'applique aux seules prestations d'acheminement pour les consommateurs du territoire métropolitain.

TICGN : La taxe Intérieure de Consommation de gaz naturel est définie par l'article 266 quinquies du code des douanes.

Les factures émises par le fournisseur sont ainsi majorées du montant de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel (TICGN) définie par le Code des douanes ou de toute taxe ou contribution équivalente, sauf si le client a remis au fournisseur, dès la souscription du contrat de fourniture, les documents prévus par la législation en vigueur constatant l'exonération totale ou partielle de ses consommations ou l'application d'un taux spécifique au titre de cette taxe ou contribution. Toutes modifications et/ou évolutions des taxes, impôts, contributions et prélèvements de même nature incombant au client sont immédiatement applicables de plein droit au contrat en cours d'exécution.

Informations légales

TVA : Une TVA réduite à 5,5% s'applique sur le montant de l'abonnement ainsi que sur la contribution tarifaire d'acheminement. Une TVA à 20% s'applique sur le montant des consommations ainsi que sur la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN).

→ Explications

CAP : La consommation annuelle prévisionnelle : quantité d'énergie que le client prévoit de consommer pendant l'année contractuelle et que le fournisseur s'engage à vendre au client pour le point de livraison.

CAR : La Consommation annuelle de référence correspond à la quantité de gaz consommée, pendant une année, par un lieu de consommation donné dans des conditions climatiques moyennes. La CAR est calculée par le gestionnaire du réseau de distribution et figure sur les factures de gaz.

DJU : Les degrés jours unifiés sont utilisés pour calculer les consommations de chauffage d'une année sur l'autre ce qui permet de connaître le degré de sévérité d'un hiver dans un lieu donné. Les DJU sont additionnés sur une période de chauffage de 232 jours (du 1er Octobre au 20 Mai). Pour chaque jour, le nombre de DJU est calculé en faisant la différence entre une température de référence (DJU Bordeaux 16,5°C) et la moyenne des températures minimales et maximales du jour en question. Les DJU sont additionnés jour par jour, par mois et par année, ce qui permet un calcul très fin pour déterminer les besoins de chauffage d'un bâtiment d'une zone climatique donnée.

Voici les données techniques :

$$\left[\left(\begin{array}{c} \text{Volume converti en m}^3 \\ \text{XXXXX} \\ \text{m}^3 \end{array} - \begin{array}{c} \text{Ancien index} \\ \text{YYYYY} \\ \text{m}^3 \end{array} \right) \times \begin{array}{c} \text{Correcteur} \\ \text{PTA} \end{array} \times \begin{array}{c} \text{PCS} \end{array} = \begin{array}{c} \text{ZZZZZ} \\ \text{kWh} \end{array}$$

Nouvel index valeur brute Ancien index valeur brute Correcteur PTA PCS Consommation

